

Musée de Ranville : semi-victoire de F. Gondrée

La Cour de cassation lui a partiellement donné gain de cause, dans le litige qui l'oppose au Comité du Débarquement.

La Cour de cassation a tranché, mercredi, la querelle qui oppose le Comité du Débarquement à Françoise Gondrée et à l'Association pour la sauvegarde du site et le maintien du souvenir (Aspeg). Elle a cassé l'arrêt de la cour d'appel de Caen qui avait condamné Mme Gondrée et l'Aspeg le 15 novembre 2011.

La cour de Caen avait estimé que Mme Gondrée et l'Aspeg devaient être condamnées à verser 1 500 € de dommages-intérêts au Comité du débarquement pour avoir mentionné sur leur site internet des affirmations qu'elle jugeait fausses ou mensongères.

Mme Gondrée expliquait notamment qu'elle était « **fondatrice historique de cet ancien musée** ainsi

que du nouveau » alors que, selon le Comité du Débarquement et la cour d'appel, elle n'a aucun lien avec le Musée mémorial Pégasus de Ranville.

Pour la cour d'appel, Mme Gondrée a certes contribué à la création du site dédié à la 6^e division aéroportée britannique, mais ne peut pas se prévaloir de la qualité de fondatrice des musées Pégasus Bridge. Ces affirmations devaient être supprimées dans les 48 heures, sous astreinte de 100 € par infraction.

Les objets propriété du Musée

Mais la 1^{re} chambre civile de la Cour de cassation a rappelé le principe de la liberté d'expression, en précisant

que seuls les abus précisément déterminés par la loi (l'injure et la diffamation principalement, NDLR) peuvent être condamnés. La loi ne prévoit pas de punir des propos parce qu'ils seraient mensongers et la cour d'appel a elle-même observé qu'il n'y avait pas de diffamation dans cette affaire.

Le dossier devra donc être rejugé par la cour d'appel de Paris, a décidé la haute juridiction.

Sur un autre point, en revanche, Mme Gondrée et l'Aspeg ont définitivement perdu le procès. Elles réclamaient au Comité la restitution d'objets prêtés au musée de Ranville et la justice a définitivement jugé qu'elles n'en étaient pas propriétaires.